

# TRANSMAROCAINE

## TIZI N TRAIL

### RÈGLEMENT DE COURSE 2020 - PROVISOIRE

#### Article 1 - L'épreuve

L'association Raid du Mercantour et GO2EVENTS organisent du 26 au 30 mars 2020, la 8<sup>ème</sup> édition de la Transmarocaine TIZI N'TRAIL avec le concours de la Province de Ouarzazate. La Transmarocaine TIZI N'TRAIL 2020 est une course par étapes, disputée dans la superbe région de Ouarzazate.

#### Article 2 - Conditions d'inscription

Etre adhérent de l'association "Raid du Mercantour". L'adhésion est comprise dans l'inscription à l'épreuve (10,00 €).

Etre majeur (+ de 18 ans) et être titulaire d'une licence FFA en cours de validité.

Pour les non licenciés : posséder un certificat médical de non contre-indication à la course sur terrain accidenté en compétition, de moins d'1 an.

Les originaux de ces documents sont obligatoires lors du retrait des dossards et l'organisation gardera les certificats médicaux en sa possession et ce pendant un an. (Conformément à la loi 99-223 du 23/3/99 : la participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins d'un an) .

Le tarif d'inscription « Europe » pour 2020 est de 710,00 € par personne jusqu'au 31/08/2019, 780€ pour une inscription entre le 01/09/2019 et le 31/12/2019, 850 € pour une inscription entre le 01/01/2020 et le 20/03/2020. Des tarifs spéciaux pour les clubs, comités d'entreprise et concurrents marocains sont disponibles sur demande.

Le prix d'inscription comprend : votre participation à la Transmarocaine Tizi N'Trail, 2 nuits d'hôtel à Ouarzazate en chambre double ou triple, 2 nuits en bivouac confortable avec sanitaires (ou gîtes), les repas en demi-pension, le transport sur place d'un sac souple de 20 kg, l'organisation et la logistique de la course, les ravitaillements durant les étapes, l'assistance médicale, l'assurance rapatriement (concurrents Européens et Suisses), une sélection de photos et la remise des prix avec le lot finisher.

Le prix d'inscription ne comprend pas : le transport aérien et les transferts aéroport hôtel, les assurances annulations et les boissons (hors course).

Nous vous proposons avec un supplément un transfert entre Marrakech et Ouarzazate le jeudi 26 mars à 9H30 (4 heures). Retour le lundi 30 mars, départ à 8 heures de Ouarzazate.

#### Article 3 – retrait des dossards

Le retrait des dossards et l'ensemble des vérifications techniques se feront le jeudi 26 mars de 15 heures à 19 heures au Riad Ticka Salam à Ouarzazate. Le dossard devra être porté devant et être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire le coureur est susceptible de disqualification.

## **Article 4 - Engagement**

Tout engagement est ferme et définitif, il ne peut faire l'objet d'un remboursement que pour raisons graves (accident, maladie grave nécessitant une hospitalisation, décès du coureur lui-même, ou un décès atteignant son conjoint ou ses ascendants ou descendants au premier degré dans les jours précédant la manifestation) et ce suffisamment tôt. Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier recommandé. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone ou fax.

En cas d'annulation d'un (d'une) participant(te), les conditions suivantes sont applicables :

- avant le 31/12/2019 : l'organisation rembourse 100 % des montants versés (hors frais forfaitaires de 100 €).
- avant le 31/01/2020 : l'organisation rembourse 80 % des montants versés (hors frais forfaitaires de 100 €).
- avant le 28/02/2020 : l'organisation rembourse 50 % des montants versés (hors frais forfaitaires de 100 €).
- après le 28/02/2020 : aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation de la part de l'organisation, les conditions suivantes sont applicables :

Elle doit se faire au plus tard 4 semaines avant le départ.

Demeurent réservés les cas de forces majeures, les troubles, les grèves ainsi que d'autres circonstances nous obligeant à renoncer à la réalisation de l'évènement et nous nous réservons le droit d'interrompre ou de modifier l'itinéraire déjà en cours. En cas d'annulation totale de notre part, la totalité des sommes versées seront reportées sur l'édition suivante. Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

## **Article 5 - Assurances**

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de la Transmarocaine TIZI N'TRAIL (RC Association).

Par ailleurs un contrat d'assurance couvrant les risques de rapatriement sanitaire est souscrit par l'organisation pour l'ensemble des participants étrangers (hors résidents au Maroc). Les garanties souscrites sont les suivantes :

- Transport / rapatriement : frais réels pour tous les concurrents de la France métropolitaine, de l'Union Européenne et de la Suisse. Pour les concurrents ne résidant pas dans les pays ci-dessus indiqués, les frais de retour depuis le lieu de rapatriement vers leur pays de résidence resteront entièrement à leur charge. Il leur est donc fortement conseillé de contracter une assurance à titre individuel.
- Frais de soins de santé : 5 000 € / personne
- Rapatriement du corps : 3 000 € / personne
- Frais funéraires : 1 000 € / personne
- Protection juridique : 5 000 € / évènement

Chaque concurrent participe en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette compétition peut occasionner. Les concurrents participant sous leur propre responsabilité, l'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accident. Conformément à la loi de 1984 sur le sport, l'organisateur a pour obligation de conseiller au participant de contracter une assurance individuelle accident et décès.

## **Article 6 - Ravitaillement**

Le principe de course individuelle en semi-autosuffisance est la règle.

Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé. Respectez l'environnement en pensant à jeter vos emballages de barres dans les poubelles mis à disposition sur les ravitaillements et jamais sur les sentiers sous peine de disqualification.

## **Article 7 - Equipement obligatoire**

L'épreuve est courue en semi-autosuffisance, de ce fait les concurrents devront se munir de :

- une réserve alimentaire avec des barres énergétiques ou gels de leur choix.
- un minimum d'1,5 litres d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (porte bidon, poche à eau etc.)
- une couverture de survie
- un sac de couchage (pour les 2 ou 3 nuits en bivouac)
- un sifflet
- un pantalon ou collant long si possible étanche (type gore tex)
- une casquette ou bandana
- des vêtements chauds et imperméables
- une lampe frontale en état de marche
- crème solaire et lunettes de soleil
- une trousse de pharmacie dont le contenu vous sera précisé

Matériel fortement recommandé :

- un téléphone portable avec couverture Maroc (allumé et batterie rechargée afin de nous permettre de vous contacter en cas de problème) ;
- des bâtons télescopiques pour les étapes de montagne ;

L'équipement complet sera vérifié au retrait des dossards et au départ pour certains coureurs tirés au sort, tout manquement entraînera une pénalité.

## **Article 8 – Logistique**

Les concurrents de la Transmarocaine TIZI N'TRAIL retrouveront tous les soirs au bivouac (ou gîte) leurs affaires personnelles. Votre nom et numéro de dossard devront figurer sur votre sac. Ce sac sera acheminé par l'organisation. Vous porterez uniquement votre matériel de course pour un confort optimal.

## **Article 9 – Classement et dotation**

La remise des prix se fera le dimanche 29 mars 2020 à 20 h à Ouarzazate

Récompenses pour les 3 premiers au scratch (hommes et femmes). Lot « finisher » et médaille.

## **Article 10 – Contrôle**

Plusieurs points de contrôle sont établis par l'organisation le long du parcours afin d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve.

## **Article 11 – Commissaires**

Les contrôles sont effectués par des commissaires de course qui sont sous l'autorité du directeur de course dont le pouvoir de décision est sans appel.

## **Article 12 - Assistance médicale et sécurité**

Une équipe médicale composée de médecins, d'infirmiers et secouristes, sera présente pendant toute la durée de l'épreuve et ce en plusieurs postes répartis sur le parcours. Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard. Il sera mis hors - course et autorisé rejoindre la zone d'arrivée avec si besoin l'assistance des organisateurs.

Des effectifs de la Police Marocaine et Gendarmerie Royale seront présents sur le parcours et sur les aires de départ et arrivée.

En tous lieux, l'accès aux soins et leur nature sont laissés à l'appréciation du personnel soignant, notamment en fonction de l'affluence.

## **Article 13 - Médias**

La couverture médiatique est assurée par la télévision, la radio, la presse locale, nationale et la presse spécialisée. Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leur image pour tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles.

## **Article 14 – Barrières horaires et temps de course maximum**

Des barrières horaires pourront être fixées sur certaines étapes. Dans ce cas elles seront communiquées lors du briefing. Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants (coureurs et randonneurs) de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement, photos ...).

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de modifier, d'arrêter l'épreuve - l'étape en cours ou de modifier les barrières horaires.

## **Article 15 - pénalités**

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

- Non port du matériel obligatoire ou du dossard.
- Aide extérieure de toute nature.
- Non respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non assistance à un concurrent.

- Avis du service médical. Les concurrents n'ayant pas le matériel obligatoire requis se verront refuser le départ.

Le présent règlement est valable dans sa totalité pour les coureurs. Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles et des populations locales.

#### **Article 16 - Interdictions**

L'utilisation par les concurrents de bicyclettes, de mules, d'engins à roulettes et / ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

#### **Article 17 - Chronométrage**

Le chronométrage sera effectué par un chronomètre et un logiciel de chronométrage. Les temps seront disponibles à la fin de chacune des étapes.

#### **Article 18 - Annulation**

L'organisation se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs étapes, voire même la manifestation en cas de force majeure, ou si le nombre minimum de coureurs/randonneurs inscrits (40) n'est pas atteint au 31 décembre 2019.

#### **Article 19 - Acceptation du règlement**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.